

2025/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A2 N° 25-002  
7.10 Finances locales – Décisions Budgétaires

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOIN procuration à M. Didier DIROL  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

#### Madame Sofia RAFAÏ est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :  
05/02/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable, consultée le 04 février 2025 ;

2025/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A2 N° 25-002  
7.10 Finances locales – Décisions Budgétaires

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement durable ;

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour),

1. **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 ;
2. **PRECISE** que le rapport est annexé à la présente délibération,
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
  - la Préfecture de Versailles,
  - Au Comptable Public du Centre de Gestion Comptable de Mantes

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **12 FEV. 2025**  
Et publié/affiché le **12 FEV. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Sofia RAFAÏ  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 078-217802172-20250212-25002-BF



# VILLE D'EPONE

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Mairie d'EPONE

11/02/2025

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 078-217802172-20250212-25002-BF



## 1) Le contexte global de la préparation budgétaire

page 2

- 1.1 Les principaux indicateurs de conjoncture économique
- 1.2 Loi spéciale de finances : les conséquences pour les collectivités locales
- 1.3 La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025
- 1.4 La loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027

## 2) La situation financière à la clôture de l'exercice 2024

page 4

- 2.1 L'épargne
- 2.2 Le fonds de roulement
- 2.3 Les restes à réaliser au 31/12/2024

## 3) Les orientations budgétaires de fonctionnement en 2025

page 7

### 3.1) En recettes de fonctionnement

- 3.1.1 La fiscalité des ménages TH / TF
- 3.1.2 L'Attribution de Compensation
- 3.1.3 La Dotation Globale de Fonctionnement
- 3.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

### 3.2) En dépenses de fonctionnement

- 3.2.1 Les charges à caractère général
- 3.2.2 La masse salariale
- 3.2.3 Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU
- 3.2.4 Les contributions au SIRE, aux associations, au CCAS et CDE

## 4) Orientation de l'endettement pour 2025

page 13

- 4.1 La structure de la dette
- 4.2 L'en-cours de dette
- 4.3 La capacité de désendettement

## 5) Les orientations budgétaires à venir en investissement

page 14

- 5.1 Les opérations pluriannuelles 2024/2025/2026
- 5.2 Les autres dépenses 2025



## Le Débat d'Orientation Budgétaire 2025

---

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (L.5217-10-4 du CGCT).

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le rapport remis aux membres du Conseil permet le débat sur les orientations qui présideront à l'élaboration du Budget. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2024, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, au projet de loi de finances 2025, la loi n'ayant pas été adoptée au 1<sup>er</sup> janvier dernier, ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2025 lors du conseil municipal du 04 avril prochain.

## 1) Le contexte global de la préparation budgétaire

---

### 1.1 Les principaux indicateurs de conjoncture économique

En décembre dernier, l'Insee a publié les résultats du troisième trimestre 2024. Ainsi, la dette s'établit à 3 303 milliards d'euros, soit une augmentation de 71,7 milliards d'euros ; exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %. Avec une prévision de déficit estimée entre 5% et 5,5% par la Banque de France, voire 6% pour la plupart des économistes. Le projet de budget 2025 du gouvernement de François Bayrou prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Une forte baisse des dépenses de l'État et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposés...

Minée par l'instabilité politique du pays et par un contexte économique difficile, la croissance, pour cette nouvelle année 2025 ne semble pas vraiment présenter de gros signes d'améliorations. Ainsi la Banque de France table sur une croissance modérée de + 0,9 % pour 2025. Etablie à + 1,1% en 2024 selon les estimations, la croissance a été portée notamment par les investissements des administrations publiques, et la consommation lors des Jeux olympiques.

La consommation des ménages devrait augmenter en 2025, bien aidée par la poursuite de la désinflation, et notamment de la baisse des prix de l'énergie qui s'est opérée plus vite que prévue. De 2,3 % en 2024, l'inflation devrait diminuer à 1,5 % en 2025. Le livret A devrait ainsi passer de 3 % de taux d'intérêt à 2,5 % dès le 1er février.

Néanmoins, la croissance de l'activité économique demeure nettement insuffisante pour inciter à l'embauche. La dégradation du marché du travail se confirme, et les perspectives de plein-emploi s'éloignent. Ainsi, la part des actifs en recherche d'activité professionnelle sera en hausse lors des prochains mois. Actuellement à 7,4%, le taux de chômage devrait atteindre 7,6 % d'ici la mi-2025, selon l'Insee. La Banque de France table, quant à elle, sur une augmentation de la courbe à 7, 8% en 2025.

## 1.2 Loi spéciale de finances : les conséquences pour les collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2025 n'ayant pu être adopté, suite à la démission du Gouvernement, les mesures envisagées dans ce projet n'entreront donc pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cependant, pour autoriser le Gouvernement à percevoir les impôts, et à engager certaines dépenses, notamment à destination des collectivités locales, une loi spéciale a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre dernier.

Néanmoins, loi spéciale a un périmètre restreint : elle ne peut a priori pas comporter de mesure nouvelle par rapport au budget 2024. Cette loi ne remplace pas le budget mais permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

### Pour les collectivités, dans le cadre de la loi spéciale :

- Le versement de la DGF, ainsi que des autres dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'Etat attribués aux collectivités, sera limité à leur montant de 2024. Les versements interviendront selon leurs modalités habituelles.
- Les impositions directes locales, ainsi que la TVA dont elles bénéficient, continueront d'être versées sous forme de douzièmes.
- La revalorisation des bases fiscales ne dépendant pas de la loi de finances, elle s'appliquera à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre dernier, soit 1,7% pour 2025.
- Le FCTVA et la dotation de soutien aux collectivités frappées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) seront versés.

### **La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2025**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre N-1 et celui de novembre N-2. Plusieurs impôts locaux sont concernés :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences 2<sup>ème</sup>
- La taxe d'habitation les logements vacants
- La cotisation foncière des entreprises
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

*L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), publié par l'INSEE, pour le mois de novembre 2024, est l'indicateur de l'évolution des bases pour 2024. Il s'établit à + 1,7 % sur un an, soit une ressource fiscale complémentaire d'environ 80 K€.*

## 1.3 La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025

Face au déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), le taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers sera relevé de trois points par an jusqu'en 2028.

Le montant serait de l'ordre de 45 K€ en 2025, et pendant 4 ans pour Epône.



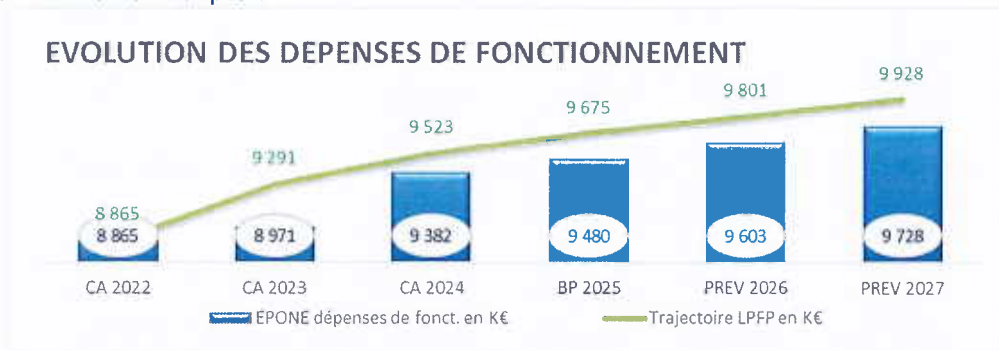
## 1.4 La loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027

La loi de programmation des finances publiques (LFPF), publiée le 19 décembre dernier, pour les années 2023 à 2027 a pour objectif de proposer une trajectoire permettant réduire le déficit public, de maîtriser la dépense publique et de stabiliser les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Ainsi, l'article 17 de la LFPF, fixe aux collectivités, un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, à périmètre constant s'établissant comme suit :

Collectivité territoriales	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

Ainsi, pour la commune d'Épône

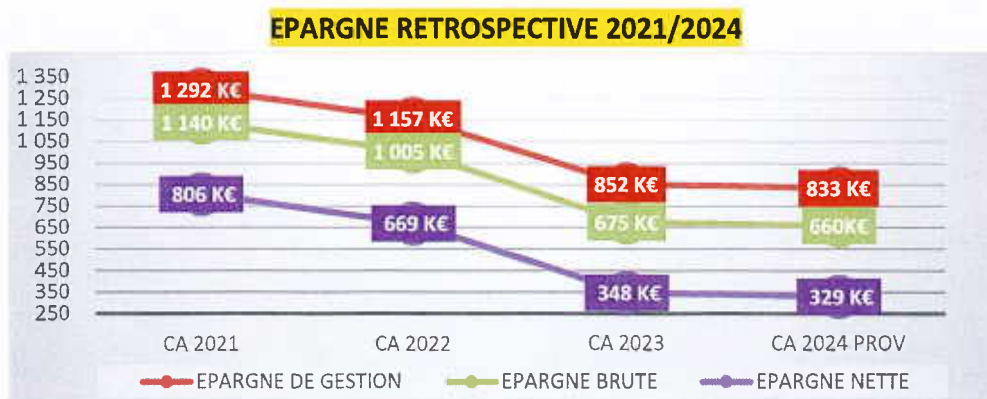


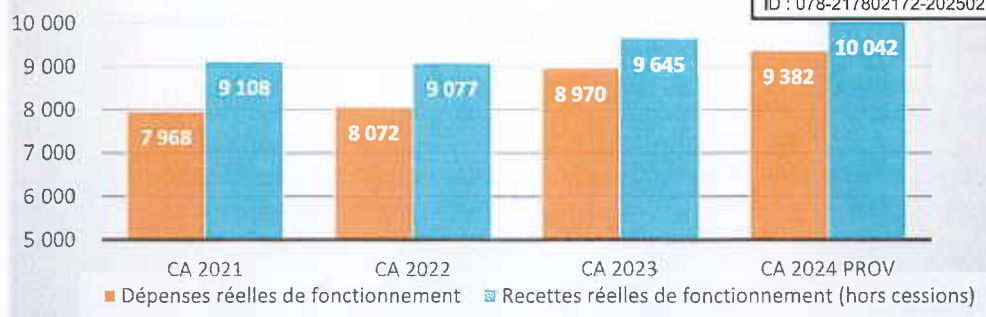
### **RAPPEL IMPORTANT (il n'y aura pas de contractualisation)**

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) ne mentionne pas de sanction, comme pour les contrats de Cahors, pour les collectivités qui ne respecteraient pas le cap fixé ci-dessus.

## 2) La situation financière de la ville à la clôture de l'exercice 2024

### 2.1 L'épargne



**RETROSPECTIVE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE F****ANALYSE DE L'EPARGNE PAR CHAPITRE (MONTANTS EN K€)**

Montants en K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prov
011 - Charges à caractère général (hors tx régie)	1 968	2 048	2 444	2 518
012 - Charges de personnel	4 529	4 650	4 845	5 260
014 - Contributions pénalités et péréquations	124	122	84	82
65 - Indemn.Elus/Syndicats/Subv assoc	1 077	1 070	1 394	1 348
67 68 - Charges exceptionnelles, Dotations	118	30	26	1
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>7 816</b>	<b>7 920</b>	<b>8 793</b>	<b>9 209</b>
70 - Produits des services	713	738	878	954
013 - Rbrsmt sur salaire (IJ)	206	152	204	255
73 - Fiscalité (Impôts et taxes)	7 171	7 318	7 534	7 839
74 - Dotations (DGF...) Subv (CAF...)	694	577	696	604
75 - Encaiss loyers / + Produits divers	281	292	332	390
77 - Produits exceptionnels (hors cession)	43	0	1	0
<b>Recettes de gestion coutante</b>	<b>9 108</b>	<b>9 077</b>	<b>9 645</b>	<b>10 042</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 292</b>	<b>1 157</b>	<b>852</b>	<b>833</b>
Intérêts de la dette	152	152	177	173
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 140</b>	<b>1 005</b>	<b>675</b>	<b>660</b>
Capital de la dette	334	336	327	331
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>806</b>	<b>669</b>	<b>348</b>	<b>329</b>

L'épargne brute correspond au solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions). Il constitue une ressource propre, et conditionne la capacité de la ville à engager des investissements, et à rembourser ses emprunts.

Les contraintes qui ont impactées les collectivités locales telles que la revalorisation des salaires, mais aussi l'inflation qui se traduit par des investissements aux montants plus importants, et les nouvelles, comme la participation des collectivités au redressement de la CNARCL, alourdissent les dépenses de fonctionnement année après année. Malgré tout, nous avons pu dégager une petite marge de manœuvre.

**TAUX D'EPARGNE**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prov
Recettes réelles de fonct. (hors cessions)	9 108	9 077	9 645	10 042
Epargne brute	1 140	1 005	675	660
<b>TAUX D'EPARGNE</b>	<b>12,5%</b>	<b>11,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>6,6%</b>

Le taux d'épargne représente la part des ressources de fonctionnement que la commune consacre au financement de ses investissements, et aux remboursements de son en-cours de dette.





## 2.2 Le fonds de roulement (en K€)

Montants en K€	CA 2021	CA 2022		
EPARGNE NETTE	806	669	348	329
CESSIONS D'ACTIFS	7	308	466	108
Recettes d'équipement / Subventions	115	130	465	646
Recettes financières / FCTVA / Taxe d'Aménagement	294	93	155	626
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1222</b>	<b>1200</b>	<b>1434</b>	<b>1709</b>
Dépenses d'équipement brutes (hors GPS&O)	929	1 042	1 828	2 500
AC voirie (gps&o)	245	372	372	372
Dépenses financières (hors emprunts)	2	0	0	0
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 176</b>	<b>1 414</b>	<b>2 200</b>	<b>2 872</b>
Emprunts nouveaux	-2 000	0	0	800
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 954</b>	<b>-214</b>	<b>-766</b>	<b>-363</b>
Résultat de fonctionnement reporté	1 538	1 422	1 502	822
Résultat d'investissement reporté	843	-532	-485	-969
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 509	1 044	710	1 117
<b>FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global de clôture)</b>	<b>1 936</b>	<b>1 720</b>	<b>961</b>	<b>607</b>

Le résultat global de clôture de l'exercice 2024, présentera un excédent de l'ordre de 607 K€ qui sera repris au Budget Primitif 2025. Celui-ci complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2024, sera repris avec les RAR dans le détail au prochain Budget primitif 2025.

La montée en puissance des dépenses d'investissements liées à la construction de la maison médicale, a conduit à 404 K€ mandatés à ce jour à la clôture de l'exercice 2024. Dans l'attente des versements de subventions du Département à partir de 50% d'exécution (547 K€), et 50% de solde à réception des travaux, ainsi que celui du FCTVA (320 K€), la commune d'Épône a mobilisé un emprunt à court terme (sur 3 ans) d'un montant de 1 500 K€ auprès du Crédit agricole. Un premier tirage de 800 K€ a été effectué sur 2024. Les 700 K€ restants seront mobilisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Pour rappel, le coût global prévisionnel de l'opération « Maison médicale + local commercial » est de 2 100 K€ HT (rachat études et permis compris). Celui-ci est lissé sur la période 2024/2026. Le Département finance 1 093 K€ soit 60 % sur la partie « maison médicale (1 850 K€ HT) ».

## 2.3 Les restes à réaliser au 31/12/2024 repris au BP 2025

### EN RECETTES

TIERS	OBJET LIEU	MONTANT REPORTE
DRAC	SOLDE SUBV TEMPLE DE DAVID	55 477,00 €
CG78	SOLDE TRAVAUX VESTIAIRES VISONERIE STADE DES AULNES	75 000,00 €
ETAT DSIL 2021	SOLDE TRAVAUX VESTIAIRES VISONERIE STADE DES AULNES	61 905,87 €
REGION D'ILE DE	SOLDE TRAVAUX VESTIAIRES VISONERIE STADE DES AULNES	74 798,04 €
REGION IDF	SUBV TRAVAUX VESTIAIRES VISONERIE STADE DES AULNES + CITY	141 100,00 €
CG78	SUBV CREATION CITY STADE DES AULNES	132 000,00 €
REGION FEDER	SUBV CREATION PLACE DES SERVICES	115 564,80 €
CG78	SUBV FUSION ECOLE MAT DU CENTRE BOURG / CPY+ 16%	59 097,29 €
ETAT	SUBV DSIL 2023 REHABILITATION BAT EX-CCAS	90 057,00 €
RFVAA	SOLDE SUBV ACQ VEHICULE VILLE AMIE DES AINEES	20 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES REPORTEES</b>	<b>825 000,00 €</b>

**EN DEPENSES**

OBJET LIEU	
SOLDE MARCHE TRAV REHAB VISONNERIE ET VESTIAIRES STADE DES AULNES	137 000,00 €
AMENAGEMENT D'UNE AIRE SPORTIVE STADE DES AULNES	133 500,00 €
VEHICULE ELECTRIQUE CCAS	48 350,00 €
SOLDE MARCHE PLACE DES SERVICES	47 900,00 €
SOLDE MARCHE TRAVAUX ECOLE LES PERVENCHES	44 500,00 €
MARCHE GROS ENTRETIEN DES CHAUDIERES	38 500,00 €
MIGRATION DE LA TELEPHONIE FIXE EN IP VIA LE 3CX	26 000,00 €
PACK EVOLUTION BL RH	24 000,00 €
DIVERS MENUS TRAVAUX	22 250,00 €
AMO MODERNISATION ET EXTENSION VIDEOPROTECTION	17 000,00 €
REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERE D'EPONE	6 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REPORTEES</b>	<b>545 000,00 €</b>

**Le solde des restes à réaliser est positif à + 280 K€**

### 3) Les orientations budgétaires de fonctionnement pour 2025

#### Rétrospective des réalisations de 2024

L'année 2024 restera une étape significative dans le développement et la modernisation de notre ville. Elle témoigne de la concrétisation de projets ambitieux, malgré un contexte financier tendu.

Au stade des Aulnes, les travaux se sont achevés avec l'installation de nouveaux vestiaires modernes et fonctionnels. Par ailleurs, la création d'un terrain multisports accessible aux Épônois et aux collégiens marque une avancée dans l'offre d'équipements sportifs pour tous. Ces infrastructures renforcent notre engagement en faveur du sport et des loisirs, tout en créant des espaces de cohésion sociale.

Le bâtiment de l'ancien CCAS, désormais rénové et subventionné en partie, a accueilli Initiative Seine Yvelines en location. Cette installation s'inscrit dans notre volonté de soutenir l'économie locale et d'accompagner l'entrepreneuriat, tout en optimisant l'utilisation de notre patrimoine immobilier.

La place des Services, lieu central de nos actions en faveur des habitants, s'impose désormais comme un repère de services de proximité pour les Épônois, contribuant à la redynamisation de la vie locale.

En décembre, un projet phare a franchi une étape décisive : les travaux de la maison médicale ont débuté. Ce chantier, crucial pour garantir l'accès aux soins de proximité, incarne notre vision d'une ville au service de ses habitants, où santé et bien-être sont des priorités.

Sur le plan urbanistique, l'année 2024 a vu l'achèvement de plusieurs projets immobiliers qui devraient rapidement nous libérer des pénalités liées à la loi SRU. Ce tournant permettra de redonner une certaine latitude budgétaire, tout en offrant des logements adaptés à nos concitoyens.

Enfin, dans le cadre de notre engagement pour une ville solidaire pour tous, la mise en place de la cantine à 1€ pour les familles les plus fragiles et une réduction étendue aux autres Épônois, renforçant ainsi l'accès à un service public essentiel pour tous les enfants et un coup de pouce pour toutes les familles épônoises.

Ces réalisations de 2024 illustrent la volonté d'investir dans des projets structurants, tout en restant à l'écoute des besoins quotidiens des Épônois. Notre ambition : bâtir une ville dynamique, solidaire et durable.

## 2025 : Une année de défis et d'ambitions pour Épône

L'année 2025 s'annonce à nouveau exigeante sur le plan budgétaire, en raison des décisions imposées par l'État et des investissements structurants que nous devons finaliser.

Toutefois, des perspectives encourageantes viennent tempérer ces contraintes. La baisse des prix de l'électricité devrait représenter une bouffée d'oxygène, tout comme le dynamisme des transactions financières sur notre territoire, qui confirme l'attractivité d'Épône et son potentiel de développement.

2025 sera également marquée par des projets porteurs d'avenir. La maison médicale, pilier de notre stratégie pour renforcer l'accès aux soins, reste une priorité. Nous déployons tous nos efforts pour y attirer des professionnels de santé : médecins, dentistes, infirmières et autres thérapeutes. Par ailleurs, l'installation d'un système de parking intelligent est en cours d'étude : une innovation qui facilitera la recherche de places et optimisera la gestion des zones bleues.

Nos engagements en faveur des aînés se poursuivent avec détermination. Nous diversifierons encore les profils des résidents des Cytises et poursuivrons les démarches pour obtenir le label « Ville Amie des Aînés », une reconnaissance de notre travail pour améliorer la qualité de vie de nos seniors. Dans cette optique, VADA dotera également la résidence d'un véhicule qui viendra renforcer nos capacités de mobilité et alléger notre parc.

### Des projets structurants au service de la population

2025 verra la poursuite des investissements déjà engagés, tout en intégrant de nouveaux projets structurants, dans une logique de gestion responsable et maîtrisée :

- Création de nouveaux terrains de tennis, répondant aux besoins de nos sportifs ;
- Rénovation et modernisation du réseau de caméras de vidéoprotection, avec l'installation d'un Centre de Supervision Urbain, garantissant une sécurité accrue ;
- Réduction des îlots de chaleur et diminution de la consommation énergétique du gymnase, l'un des plus importants consommateurs d'énergie ;
- Sécurisation du patrimoine communal, afin de protéger nos biens et équipements publics.

Ces projets et actions sont le fruit d'une ambition collective et d'une vision tournée vers l'avenir, au service de tous les Épônois. Ensemble, nous continuerons à faire d'Épône une ville solidaire, moderne et dynamique.

### L'orientation budgétaire 2025 : Garantir l'équilibre entre prudence financière et ambition pour l'avenir

Dans un contexte économique incertain, l'orientation budgétaire pour 2025 s'appuie sur une stratégie claire : préserver la capacité financière de notre commune tout en poursuivant les projets nécessaires à son développement et au bien-être de ses habitants.

#### Maintien de l'équilibre financier

Nous avons pour objectif de préserver un autofinancement stable à hauteur de 600 K€ et un fonds de roulement de 500 K€, garantissant ainsi la pérennité de nos capacités d'investissement. Cela passe par une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de masse salariale, avec l'engagement de ne procéder à aucune nouvelle création de poste, et une gestion stricte des charges à caractère général.

#### Soutien aux investissements par des ressources diversifiées

Pour financer ces projets tout en conservant notre stabilité financière, les investissements seront soutenus par

- Le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA),
- Notre épargne disponible,
- Le résultat budgétaire antérieur reporté,
- La cession de biens du patrimoine communal,



- Un prêt relais, dont le remboursement est déjà planifié pour 2027, témoigne de notre gestion prudente.

## Une commune dynamique et vivante

Au-delà des chiffres, 2025 sera une année placée sous le signe de la proximité, de la culture et de l'engagement environnemental. Grâce au travail des équipes municipales et au dynamisme du tissu associatif, nous maintiendrons des services de qualité pour tous les Épônois.

L'année 2025 sera rythmée par des événements festifs et des rendez-vous, tels que :

- Un rendez-vous citoyen au printemps ;
- Des animations culturelles au CAC Pierre Amouroux et à la médiathèque, enrichie par l'arrivée d'une ludothèque ;
- Un événement environnemental pour sensibiliser aux enjeux de demain ;
- Nos fêtes traditionnelles de la Saint-Jean et le Marché de Noël, moments forts de convivialité et de partage.

## 3.1) Orientations des recettes de fonctionnement 2025

### 3.1.1 La fiscalité directe des ménages

La revalorisation forfaitaire des bases locatives sera de **+ 1,7 % en 2025** (IPCH de novembre 2024), soit une ressource supplémentaire de 80 K€.

#### *Impact de la revalorisation des bases sur le produit*

FISCALITE DIRECTE LOCALE	BASES DEFINITIVES 2024	TAUX 2024	PRODUIT 2024	BASES PREV 2025 (+1,7%)	TAUX 2025	PRODUIT 2025 ATTENDU
TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties	14 427 866	31,26%	4 510 295 €	14 673 140	31,26%	4 586 970 €
COEFFICIENT CORRECTEUR			100 381 €			100 381 €
+ lissage			9 836 €			9 836 €
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties	56 662	69,92%	39 617 €	57 625	69,92%	40 290 €
TH sur résidences secondaires	371 333	10,90%	40 475 €	377 646	10,90%	41 163 €
TH sur logements vacants	411 841	10,90%	44 891 €	418 842	10,90%	45 654 €
<b>TOTAL FISCALITE</b>			<b>4 745 495 €</b>			<b>4 824 295 €</b>

Depuis 2023, la Taxe d'habitation (résidence principale) a définitivement disparu, et si la compensation, assurée par le mécanisme du coefficient correcteur bénéficie de la revalorisation automatique des bases, le dynamisme fiscal et notamment « l'évolution physique » des bases d'imposition (augmentation de la population) n'entre plus en ligne de compte.

Ainsi, concernant les nouveaux logements construits sur le territoire, seuls ceux soumis à la taxe foncière (donc logement libre, hors logement social qui bénéficie d'une exonération « longue durée ») viendront abonder le produit fiscal de la commune. Les logements exonérés de Taxe Foncière étant compensés uniquement à hauteur de 7% de la Taxe foncière.

- ➡ Bases revalorisées à hauteur de **+ 1,7 %** (hors locaux à usage prof, commercial, industriel)
- ➡ **Produit fiscal attendu en 2025 en augmentation, à minima de 80 K€**
- ➡ **Pas d'augmentation des taux de TF et TH de la commune d'Épône en 2025**

**Malgré les contraintes pérennes qui pèsent sur les collectivités, malgré la non-compensation du dynamisme de population auquel fait face la commune, aucune augmentation des taux de taxes foncières et d'habitation n'est envisagée pour 2025.**



### 3.1.2 L'Attribution de Compensation définitive pour 2025

En application de l'article 1609 du code général des impôts (CGI), le montant de l'Attribution de Compensation correspond au reversement de fiscalité professionnelle unique, perçue par la Communauté Urbaine GPS&O, lequel est minoré du coût des charges nettes communales transférées à celle-ci.

En 2023, le Conseil communautaire de GPS&O, et la Commune d'Épône ont approuvé par délibération le montant définitif des attributions de compensation (AC), toujours en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à savoir :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
AC en recette de fonctionnement	2 380 525,45 €	2 380 525,45 €	2 441 361,19 €	2 441 361,19 €
AC en dépense d'investissement	- 371 629,61 €	- 371 629,61 €	- 371 629,61 €	- 371 629,61 €
<b>TOTAL AC NETTE REVERSEE PAR GPS&amp;O</b>	<b>2 008 895,84 €</b>	<b>2 008 895,84 €</b>	<b>2 069 731,58 €</b>	<b>2 069 731,58 €</b>

### 3.1.3 La Dotation Globale de Fonctionnement

En l'absence de loi de finances 2025, la loi spéciale promulguée par le Président de la République le 20 décembre dernier, permet le versement de la DGF pour les prochaines semaines sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2024 (avant une régularisation après l'adoption du prochain budget). À l'échelle individuelle, toutefois, la répartition reste à définir. La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population.

**Malgré le dynamisme de population de la commune, valorisé d'environ 100 € par habitant, la Dotation forfaitaire devrait encore baisser de 10K€ à 15K€ en 2025 pour s'établir aux alentours de 50 K€**

### 3.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2021	2022	2023	CA 2024	BP prov 2025
CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	10 K€	14 K€	7 K€	7 K€	7 K€
CENTRE CULTUREL	147 K€	142 K€	184 K€	173 K€	180 K€
ACCUEIL DE LOISIRS, ESPACE JEUNES	111 K€	142 K€	181 K€	180 K€	180 K€
GARDERIES, ETUDES	72 K€	74 K€	83 K€	96 K€	96 K€
RESTAURATION SCOLAIRE	278 K€	277 K€	350 K€	438 K€	440 K€
<b>TOTAL</b>	<b>618 K€</b>	<b>649 K€</b>	<b>805 K€</b>	<b>894 K€</b>	<b>903 K€</b>

**Pour 2025, il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs des services municipaux au-delà de l'inflation**

AUTRES RECETTES	2021	2022	2023	CA 2024	BP prov 2025
TAXE ADDIT AUX DROITS DE MUTATION	463 K€	425 K€	278 K€	382 K€	330 K€
TAXE SUR LA CONSOMM FINALE D'ELECTRICITE	155 K€	160 K€	168 K€	161 K€	165 K€
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	28 K€	27 K€	27 K€	33 K€	30 K€
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	70 K€	72 K€	84 K€	95 K€	95 K€
LOYERS - PARC PRIVE DE LA COMMUNE	281 K€	289 K€	300 K€	290 K€	290 K€
SUBVENTION CAF (périscolaire + clsh)	242 K€	253 K€	320 K€	237 K€	240 K€
CRECHE LES PETITES CANAILLES (reversement CAF)				rep 2025	75 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 K€</b>	<b>1 226 K€</b>	<b>1 162 K€</b>	<b>1 198 K€</b>	<b>1 225 K€</b>

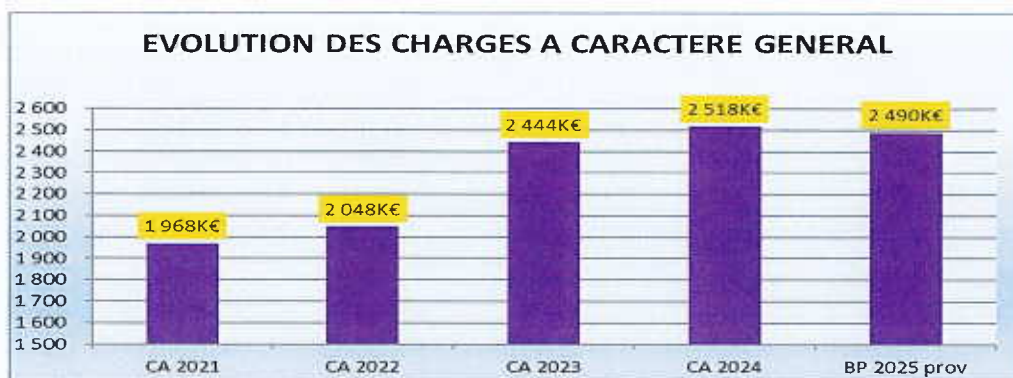
Malgré un marché immobilier morose, Épône a pu encore bénéficier en 2024 du dynamisme des transactions immobilières sur ses zones économiques.



## 3.2) Orientations des dépenses de fonctionnement

### 3.2.1 Les charges à caractère général

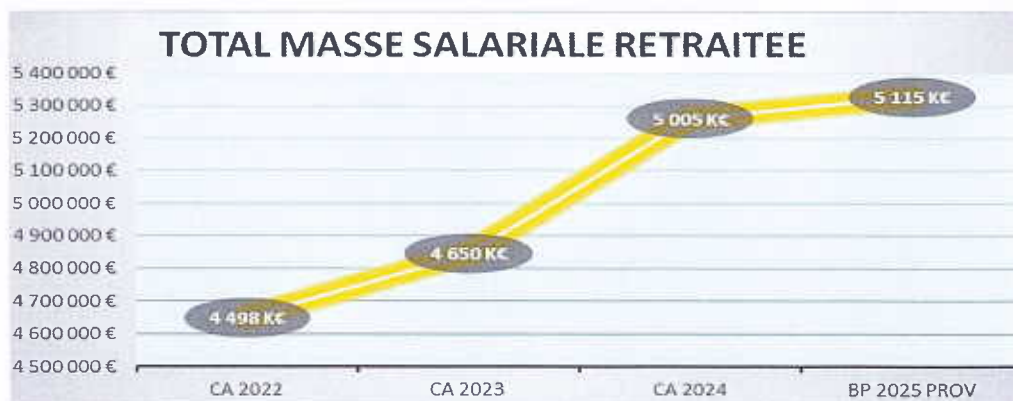
Les charges à caractère général correspondent aux dépenses liées aux frais de gestion et d'organisation des services à la population (hors masse salariale), ainsi qu'à l'entretien courant du patrimoine immobilier de la commune. On y retrouve notamment les dépenses énergétiques, les achats de matières et fournitures, et les prestations de services.



Pour 2025, il est prévu une stabilisation de nos dépenses à caractère général sous la barre des 2 500 K€

### 3.2.2 La masse salariale

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 prov
Salaires Titulaires	2 000 959 €	2 049 547 €	2 331 523 €	5 328 319 €
Salaires Non Titulaires	1 173 612 €	1 214 741 €	1 229 951 €	
Charges patronales	1 475 691 €	1 581 082 €	1 698 611 €	
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>4 650 262 €</b>	<b>4 845 370 €</b>	<b>5 260 085 €</b>	<b>5 328 319 €</b>
<b>EVOLUTION MASSE SALARIALE BRUTE</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>8,0%</b>	<b>1,3%</b>
Remboursements sur salaires	152 409 €	194 913 €	254 615 €	213 000 €
<b>TOTAL MASSE SALARIALE RETRAITEE</b>	<b>4 497 853 €</b>	<b>4 650 457 €</b>	<b>5 005 470 €</b>	<b>5 115 319 €</b>
<b>EVOLUTION MASSE SALARIALE RETRAITEE</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>2,2%</b>



La principale évolution de la masse salariale pour 2025, portera sur l'augmentation successive des cotisations CNRACL de 4 fois 3 points, étalée sur 4 ans, avec pour conséquence un surcoût annuel de l'ordre de 45 K€.

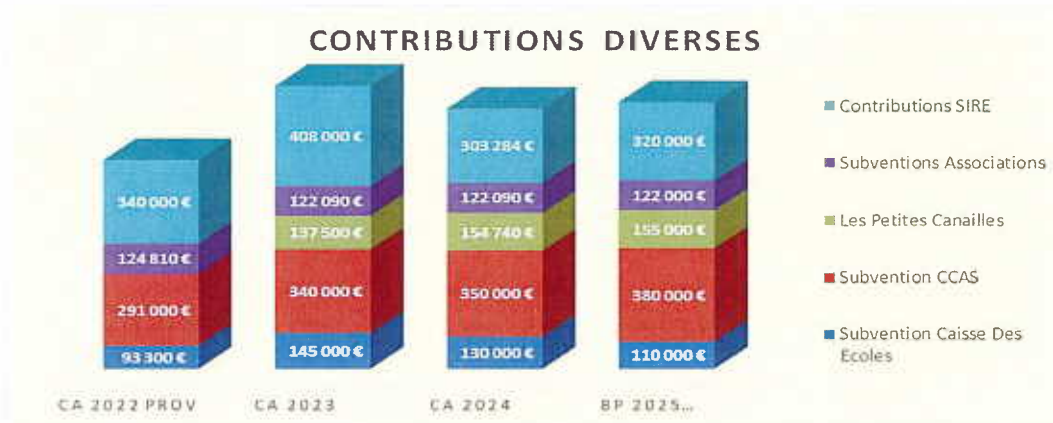


### 3.2.3 Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

Des pénalités sont appliquées aux communes de + 3 500 habitants qui n'atteignent pas le seuil de 25% de logements sociaux. Après une augmentation sensible constatée en 2023, passant de 19% à 22%, une autre augmentation de ce taux est prévue pour 2024, avec effet en 2025. Notre pénalité, actuellement fixée à 28 K€ devrait donc encore baisser.

*La volonté de la municipalité d'Epône est de répondre aux dispositifs de la loi SRU et d'atteindre les 25% de logements sociaux. Une nouvelle baisse des pénalités est attendue pour 2025, avec un taux proche des 25%*

### 3.2.4 Contributions au SIRE, aux associations, au CCAS et à la Caisse Des Ecoles



#### SIRE

Les orientations budgétaires du syndicat intercommunal Epône/Mézières-sur-Seine/La Falaise prévoient une contribution de 320 K€ en 2025 pour Epône.

#### ASSOCIATIONS

Maintien de l'enveloppe allouée aux associations à 122 000 €, au niveau du BP 2024.

#### LES PETITES CANAILLES

La nouvelle crèche privée « Les Petites Canailles » créée au sein du lotissement construit par Kaufman & Broad a ouvert ses portes début février 2023. **15 berceaux ont** été réservés par la commune pour une durée de 4 ans, et pour un montant de 10 K€ par berceaux soit **150 K€** annuel. Un financement annuel de l'ordre de 25%, provenant de la CAF viendra alléger ce nouveau service.

#### CCAS

Prévisions 2025, 380 K€.

#### CAISSE DES ECOLES

Baisse de la subvention du fait de la prise en charge des cours de piscine par GPS&O (environ 20 K€ annuel).



## 4) Orientation de l'endettement en 2025

### 4.1 La structure de la dette

PRÊT	PRÊTEUR	CAPITAL D'ORIGINE	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	TAUX (%)	PÉRIODE	SIGNATURE EMPRUNT
1	CAISSE EPARGNE	1 900 000 €	20	FIXE	3.27	Trim	05/12/2011
2	CREDIT AGRICOLE	2 700 000 €	20	FIXE	1.98	Annuel	12/01/2016
3	CDC	2 250 000 €	40	VARIABLE	LIVRET A + 1% (soit 3,5 %)	Trim	20/08/2018
4	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000 €	28	FIXE	1.91	Trim	23/01/2018
5	CREDIT MUTUEL	750 000 €	19	FIXE	1.40	Annuel	25/10/2018
6	CREDIT AGRICOLE	1 500 000 €	3	FIXE	3.12	Trim	05/12/2024

### 4.2 L'en-cours de dette

PRÊT	PRETEUR	CAPITAL D'ORIGINE	ENCOURS AU 01/01/2025	ANNUITÉ 2025	CAPITAL 2025	INTERETS 2025	ICNE 2025	ICNE 2024
1	CAISSE EPARGNE	1 900 000 €	641 250,00 €	114 561,69 €	95 000,00 €	19 561,69 €	1 225,27 €	1 438,36 €
2	CREDIT AGRICOLE	2 700 000 €	1 745 007,70 €	164 804,61 €	130 253,46 €	34 551,15 €	30 906,40 €	33 399,45 €
3	CDC	2 250 000 €	2 085 158,65 €	102 400,00 €	30 900,00 €	71 500,00 €	4 350,00 €	6 848,64 €
4	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000 €	1 276 126,02 €	69 292,02 €	45 240,76 €	24 051,26 €	5 550,95 €	5 754,97 €
5	CREDIT MUTUEL	750 000 €	571 418,07 €	45 230,22 €	37 230,37 €	7 999,85 €	5 608,97 €	5 999,89 €
6	CREDIT AGRICOLE	1 500 000 €	1 500 000,00 €	46 800,00 €	- €	46 800,00 €	- €	- €
	TOTAL	10 600 000 €	7 818 960,44 €	543 088,54 €	338 624,59 €	204 463,95 €	47 641,59 €	53 441,31 €

Le taux du Livret A devrait baisser d'1/2 point au 01 février 2025, pour s'établir à 2,5 %, ramenant notre taux sur l'emprunt CDC à 3,5 %.

### 4.3 La capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette / épargne brute.

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
EN-COURS DE DETTE (K€)	6 977	6 650	7 819
EPARGNE BRUTE (K€)	1 003	675	660
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,0 ans	9,9 ans	11,4 ans

**A périmètre constant, retraitée de l'emprunt à court terme de 1 500 K€, dont le remboursement est prévu dans 3 ans, la capacité de désendettement est de 9,6 ans.**





## 5) Les orientations budgétaires en cours et à venir

### 5.1 Les opérations pluriannuelles 2024/2025/2026

#### Scolaire

**Extension des écoles du centre-bourg : 450 K€ ttc.** (6 classes dont 3 maternelles, 3 élémentaires, 2 blocs sanitaires, 1 salle de motricité). **Le solde des crédits 2024 (45 K€ ttc) est reporté sur 2025.**

Avec pour financements :

La Région IDF (CAR) : 176 K€

Le Département 78 (CPY+) : 60 K€

L'Etat (DSIL) : 61 K€

Reste à charge pour la commune déduit du FCTVA : 90 K€ ttc soit 20%

#### Sport

**Réhabilitation de la Visonnerie et des vestiaires du stade des Aulnes : 900 K€ ttc**

**Le solde des crédits 2024 (137 K€ ttc) est reporté sur 2025.**

Avec pour financements :

Le Département 78 : 150 K€

La Région IDF : 255 K€

L'Etat (DSIL) : 113 K€

Reste à charge pour la commune déduit du FCTVA : 270 K€ ttc soit 30 %

**Aménagement d'une aire sportive au stade des Aulnes : 380 K€ ttc**

**Le solde des crédits 2024 (133 K€) est reporté sur 2025.**

Avec pour financements :

Le Département 78 : 132 K€

La Région IDF : 107 K€

Reste à charge pour la commune déduit du FCTVA : 90 K€ ttc soit 24 %

**Construction de la couverture de 2 à 3 terrains de tennis : 800 K€ ttc**

**200 K€ en 2025 et 600 K€ en 2026**

Avec pour financements :

L'Agence Nationale du Sport : 50% du HT soit 335 K€

La Région IDF à consulter

Reste à charge pour la commune déduit du FCTVA : 335 K€

#### Service à la population

**Création d'une Place des services et des espaces Coworking/entreprises dans l'ancienne mairie en centre bourg : 576 K€ ttc.** **Le solde des crédits 2024 (48 K€) est reporté sur 2025.**

Avec pour financement :

La Région IDF : 128 K€

La Banque des Territoires : 25 K€

Le FEDER : 116 K€

Reste à charge pour la commune déduit du FCTVA : 253 K€ soit 44 %

**Mise en place d'un système de « parking intelligent » dans le centre-bourg : 120 K€ ttc**

**Sur 2 ans : 60 K€ en 2025 et 60 K€ en 2026.**

Financement possible : recherches en cours



## Sécurité

**Installation système de vidéoprotection : 100 K€ ttc**

Avec pour financement possible : Etat (FIPD 50%) et Région IDF (30%) dossier en cours

## Santé

**Création d'une maison médicale, comprenant un local commercial, dans le centre bourg : 2 100 K€ ht soit 2 520 K€ ttc**

**Création en 2024 d'une AP/CP 2024-2026 : 2 340 K€ ttc dont 1 400 K€ à prévoir pour 2025**

Avec pour financement : (2 034 K€)

Le conseil départemental des Yvelines : 1 094 K€

L'Agence Régionale de Santé (possible) : 200 K€

Revente du local commercial (estimation en cours) : 420 K€ HT

FCTVA : 320 K€

Soit un reste à charge de 306 K€

## 5.2 Les autres dépenses 2025

### Développement durable

**GYMNASE** : Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) pour la réduction des consommations d'énergie : **15 K€ ttc**

**GYMNASE** : Remplacement des radiants : **15 K€ ttc**

**RUGBY** : Remplacement des éclairages par des LED : **25 K€ ttc**

**PROPRETE VOIRIE** : Installation de mobilier pour poubelles, centre-bourg notamment : **10 K€ ttc**

Avec pour financement possible :

L'Etat (DSIL) : en attente dispositif sur les rénovations énergétiques

### Scolaire

**VERNET bas** : Aménagement d'une cour végétalisée : **50 K€ ttc**

Les **LAVANDES** : Pose d'une clôture et consolidation du mur : **26 K€ ttc**

Les **PERVENCHES** : Réfection de la toiture : **22 K€ ttc**

### Amélioration du cadre de vie

Création d'**ABRIBUS** : **45 K€ ttc**

Gravillonnage **rue de la Glissière** : **55 K€ ttc**

Aménagement voirie **Sente des deux Fermes** : **70 K€ ttc**

Extension réseau électrique **Route d'Elisa** : **45 K€ ttc**